

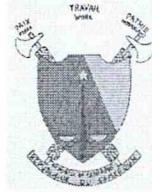
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DE MAYO-KANI

COMMUNE DE GUIDIGUIS

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-KANI DIVISION

GUIDIGUIS COUNCIL

GENERAL SECRETARY

Décision Municipale N° 08 /DM/CMNE/GDG/SG/2025

PORANT ATTRIBUTION LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N°08/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/R/2025 DU 17/03/2025 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE (7,4KM) TRONÇON
GUEGO KOURBI DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI,

REGION DE L'EXTREME-NORD

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) du MINADER, Exercice 2025.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE,

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 Portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la loi N°2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice budgétaire 2022 ;
Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
Vu le décret n° 2003/651 /PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics et ses textes d'applications subséquentes ;
Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des **Commissions de Passation des Marchés Publics** ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code **des Marchés Publics** ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté n° 00000315/A/MINDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Guidiguis ;
Vu l'arrêté n° 00000170/A/MINDEVEL du 04 Août 2022 constatant l'élection du Maire à l'issu de la Session Extraordinaire du Conseil Municipal du 07 Juin 2022 dans la commune de Guidiguis ;
Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu l'arrêté Présidentiel n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°002 et n°003 /CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des Marchés Publics ;
Vu La circulaire n° 001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2018 ;

Considérant
L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° PORTANT ATTRIBUTION LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08/AONO/ACICMNE-GDGC/CIPI/R/2025 DU 17/03/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE (7,4KM) TRONCON GUEGO KOURBI DANS LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD

Financement : Budget d'investissement Public (BIP) du MINADER, Exercice 2025.

DECIDE :

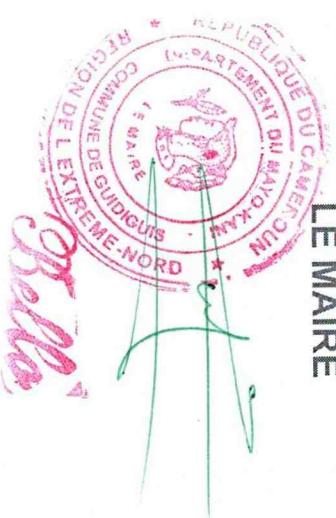
Article 1^{er} : - L'entreprise ci-après citée, est retenue comme attributaire du Marché relatif à la consultation susmentionnée :

N° Lot	Maître d'ouvrage	Lieu d'exécution	Soumissionnaire	Montant TTC lu proposé (FCFA)	Montant TTC corrigé (FCFA)	Délai (Jours)	Observations
Lot unique	LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GUIDIGUIS	GUEGO - KOURBI	ETS ZOKOLE ENTREPRISE	23.000.000	23.000.000	90	Attributaire

Article 2 : - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

GUIDIGUIS, le 23 Avril 2025
LE MAIRE

- Ampliations :**
- MINMAP/YDE
 - DDEPAT/MK
 - ARMPEN
 - CIPM/GDG
 - INTERESSES
 - AFFICHAGE
 - CHRONO/ARCHIVES



Bella

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DE MAYO-KANI

COMMUNE DE GUIDIGUIS

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-KANI DIVISION

GUIDIGUIS COUNCIL

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE N° 08 /C/CMNE-GDG/SG/2025

PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT N°08/AONO/AC/CMNE-GDG/CIPM/R/2025 DU 17/03/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES
TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE (7,4KM) TRONÇON GUEGO KOURBI DANS LA COMMUNE DE
GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DE MAYO-KANI, REGION DE L'EXTREME-NORD
Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) du MINADER, Exercice 2025.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GUIDIGUIS, MAITRE D'OUVRAGE ET AUTORITE CONTRACTANTE,

INFORME LE PUBLIC QUE :

Par Décision Municipale N° /DM/CMNE-GDG/SG/2025 du 23/04/2025,

L'entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et le délai suivant le tableau des résultats ci-après :

Lot	Lieu d'exécution	Soumissionnaire	Montant TTC proposé(FCFA)	Montant TTC corrigé (FCFA)	Délai (Jours)	Décision
Lot unique	GUEGO-KOURBI	ETS ZOKOLE ENTREPRISE	23.000.000	23.000.000	90	Attributaire

Par ailleurs, l'ETS ZOKOLE ENTREPRISE attributaire susmentionné est invité, à se présenter à la Mairie de GUIDIGUIS, dans un délai de **sept (07)** jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription de sa lettre-commande.

Passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée.

GUIDIGUIS, le 23 AVR 2025



Ampliations :

- MINMAP/YDE
- DDEPAT/MK
- ARMP/EN
- CIPM/GDG
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES